

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Band: 64 (1991)

Heft: 9

Artikel: Les coopérateurs touchent au but : habitat groupé "les Liaudes" à Pully

Autor: Hermenjat, Renée

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-129206>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

HABITAT GROUPE
«LES LIAUDES» À PULLY

LES COOPÉRATEURS TOUCHENT AU BUT

L

es premières familles emménageront cet automne. Après une longue marche de sept années pour accéder à la propriété.

Au printemps prochain, 39 ménages seront enfin dans leurs murs. Des appartements spacieux (env. 130 m²), avec garage, jardin pour les occupants du rez-de-chaussée, balcon ou terrasse pour les autres. Un habitat de qualité, personnalisé, à un prix environ 25% plus bas que sur le marché libre.

L'aventure – car c'en est une – a commencé par un coup de cœur. En octobre 1984, l'IREC – Institut de recherche sur l'environnement construit, à Lausanne – invitait plusieurs employés communaux et des membres de la municipalité de Pully à visiter deux réalisations d'habitat groupé : «Le Hameau de la Fontaine» à Echallens et «Les Pugessies» à Yverdon. Deux formules différentes, la première étant le produit d'un promoteur, l'autre le résultat de l'œuvre commune des habitants constitués en coopérative.

Coup de cœur, donc : après avoir visité les Pugessies, plusieurs participants se groupaient et s'adressaient à la municipalité de Pully, le 12 décembre 1984 déjà.



Bâtiment E (mitoyennes), première phase de construction. Habitable en septembre 1991, premier coopérateur 15 août 1991

PAS DANS LES MŒURS D'ALORS

Depuis dix ans, l'idée d'habitat groupé a fait son chemin en Suisse romande. Mais, à l'époque, «que de simples citoyens demandent un droit de superficie, à Pully, en 1984, témoignait d'une certaine naïveté de la part des requérants» reconnaît aujourd'hui M. Mejia-Lara, coopérateur membre des «Liaudes».

Néanmoins – coup de chapeau aux autorités municipales –, la demande fut prise en compte. Alors, commença la «longue marche». Et, tout d'abord, pour obtenir une identité juridique, transformer un groupe de simples citoyens en Coopérative d'habitation à but non lucratif...

M. J. Grand, participant de la première heure, rappelle :

— Ce n'était pas évident, pour l'USAL, qui ne concevait pas la formule coopérative visant à l'accession à la propriété. Nous avons dû nous affirmer pour acquérir ce statut, nous obstiner pour obtenir finalement le fameux droit de superficie, et nous accrocher pour apprendre, en commençant par le B A BA, notre métier de promoteurs.

M^{me} B. Mejia-Lara se souvient :

— Au départ, l'IREC, qui a réalisé le plan de quartier, nous a aidés, «impulsés». Les contacts avec les architectes nous ont beaucoup enseigné. Mais nous nous heurtions à des problèmes de gestion, trop ardues pour des profanes disposant de peu de temps libre. Nous avons

eu la chance de pouvoir recourir à l'expérience de M^{me} Christiane Layaz, cheville ouvrière des Pugessies. Sans elle, nous aurions pataugé une ou deux années de plus.

LES INGRÉDIENTS D'UNE RÉUSSITE

Christiane Layaz les énumère.

— Tout d'abord la motivation, la participation active, dès le départ, des futurs usagers. Ensuite l'octroi du fameux droit de superficie dans une commune dont le prix du mètre carré est élevé. Indispensable, également, pour plusieurs coopérateurs, l'Aide fédérale pour l'accession à la propriété.

— *Quels résultats, au bout du compte?*

— Un prix de revient «raisonnable». Qui reste cependant prohibitif, pour les familles à salaire unique. Avec l'augmentation catastrophique des taux hypothécaires, plusieurs coopérateurs ont dû renoncer. Un loyer de 2100.- frs (avec l'Aide fédérale), charges en plus, pour un appartement de cette dimension est «bon marché», à l'heure actuelle, mais inaccessible à la population moyenne.

MANQUE D'UN SUPPORT DE GESTION

Se faisant la voix du groupe des Liaudes, les quatre coopérateurs rappellent leur ignorance au départ de

l'aventure. On ne s'improvise pas promoteur :

— Délicat, pour le maître de l'ouvrage, d'entretenir des rapports de partenariat avec l'architecte, de garder un œil sur les travaux, de veiller à ce que délais et devis soient respectés. De gérer le crédit de construction, de limiter le « coulage » par manque de coordination des travaux. Nous aurions économisé des forces, du temps, et sans doute de l'argent, si nous avions eu un guide dès le départ.

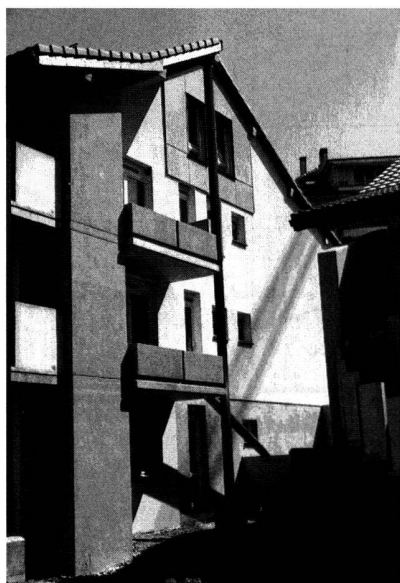
La SCH des Liaudes, visant l'accession à la propriété par la formule coopérative, est la deuxième de ce type dans le canton de Vaud, semble-t-il. Un organisme compétent, des formateurs rétribués, devraient être mis à disposition d'autres SCH, ou groupes de familles s'intéressant à l'habitat groupé.

Une tâche que pourrait assumer l'USAL? Pour répondre à une demande croissante.

UNE AUTRE MANIÈRE D'HABITER

Arrivant presque au terme de leur aventure, les coopérateurs constatent. Qu'ils ont beaucoup travaillé, connu quelques déboires. Comme celui de voir leurs enfants grandir pendant les années de gestation du projet. Mais si c'était à refaire, ils recommenceraient. A noter que beaucoup de familles avec petits enfants sont venues rejoindre leurs rangs, ce qui rajeunit l'âge moyen des occupants, et que

Bâtiment D, première phase de construction. Habitable en septembre 1991, premier coopérateur 19 août 1991



Bâtiment D (à gauche bâtiment E/mitoyennes), première phase de construction. Habitable en septembre 1991, premier coopérateur 19 août 1991

quelques appartements sont encore disponibles pour des candidats éventuels.

— Nous avons beaucoup investi, beaucoup appris, et pas seulement dans le domaine de la construction. Cette œuvre communautaire a donné une nouvelle dimension à notre vie, à notre perception des problèmes de la cité. Une expérience qui va bien au-delà de la réalisation de notre propre habitat. Avant même d'emménager, nous avons déjà appris à vivre autrement. Valorisant aussi : le fait de nous sentir utiles, d'avoir mené à terme un projet qui a valeur d'exemple.

LES PUGESSIES : DIX ANS DÉJÀ

Pour Christianne Layaz, la formule habitat groupé, c'est s'installer de façon responsable, en organisant les espaces privés, semi-privés et publics.

— Nous ne sommes ni des riches propriétaires, ni des locataires menacés d'augmentations arbitraires, voire de résiliation du bail. La propriété en commun, c'est la sécurité du logement, un droit de regard sur la gestion de son habitat, la possibilité de s'exprimer et de désamorcer les mésententes lors des assemblées générales.

— *Et les enfants?*

— Je puis dire, après dix années, que

les jeunes qui ont grandi aux Pugessies ont développé des racines. L'expérience est aussi très positive pour les retraités. L'âge venant, ils sont l'objet d'une solidarité spontanée plus facile à imaginer aux Pugessies que dans un autre contexte.

— Pensez-vous que cette forme d'accession à la propriété a de l'avenir?

— A terme, la maison individuelle est condamnée. L'accès à la propriété pourrait bien ne devenir réalisable que grâce une formule communautaire. Nous avons été les premiers... Mais le parcours du combattant devient moins difficile. Les Liaudes sont la deuxième expérience de « propriété coopérative ».

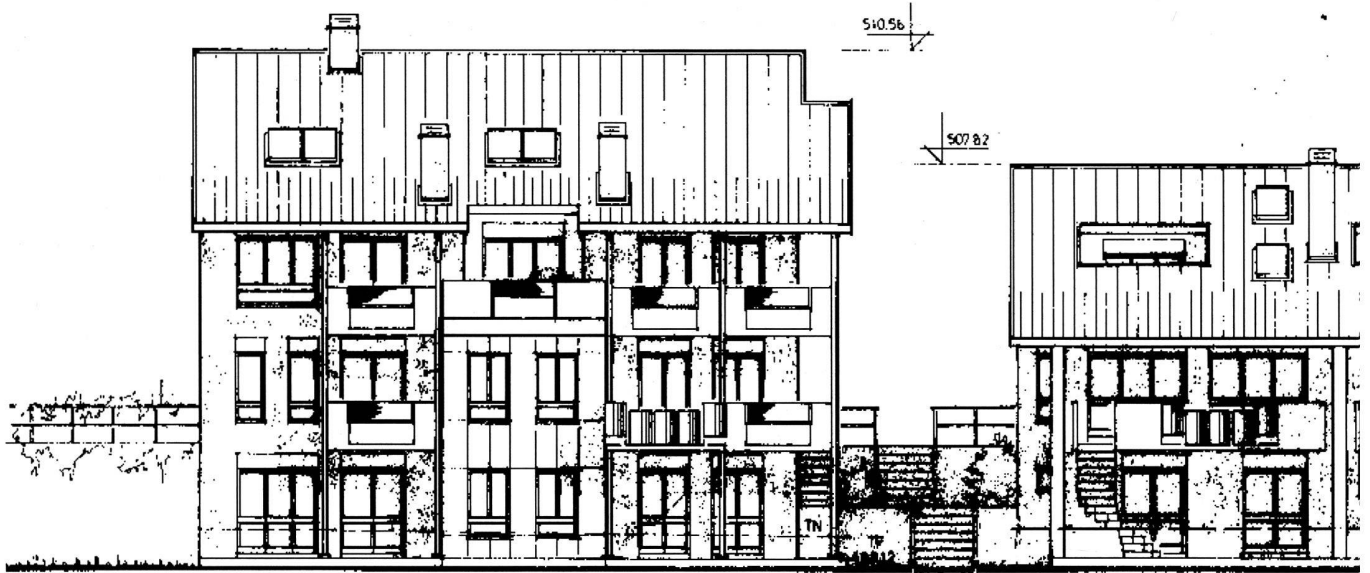
Signalons que M^{me} Layaz et M. Meija sont à disposition pour des mandats ponctuels, pendant la phase de conception. De manière à aider les groupes souhaitant se lancer dans une telle entreprise.

Rappelons que l'USAL, section romande, offre des statuts-types pour les candidats à la formule coopérative, quelle que soit le type de réalisation envisagée.

Renée Hermenjat

BATIMENT E

FAÇADE EST

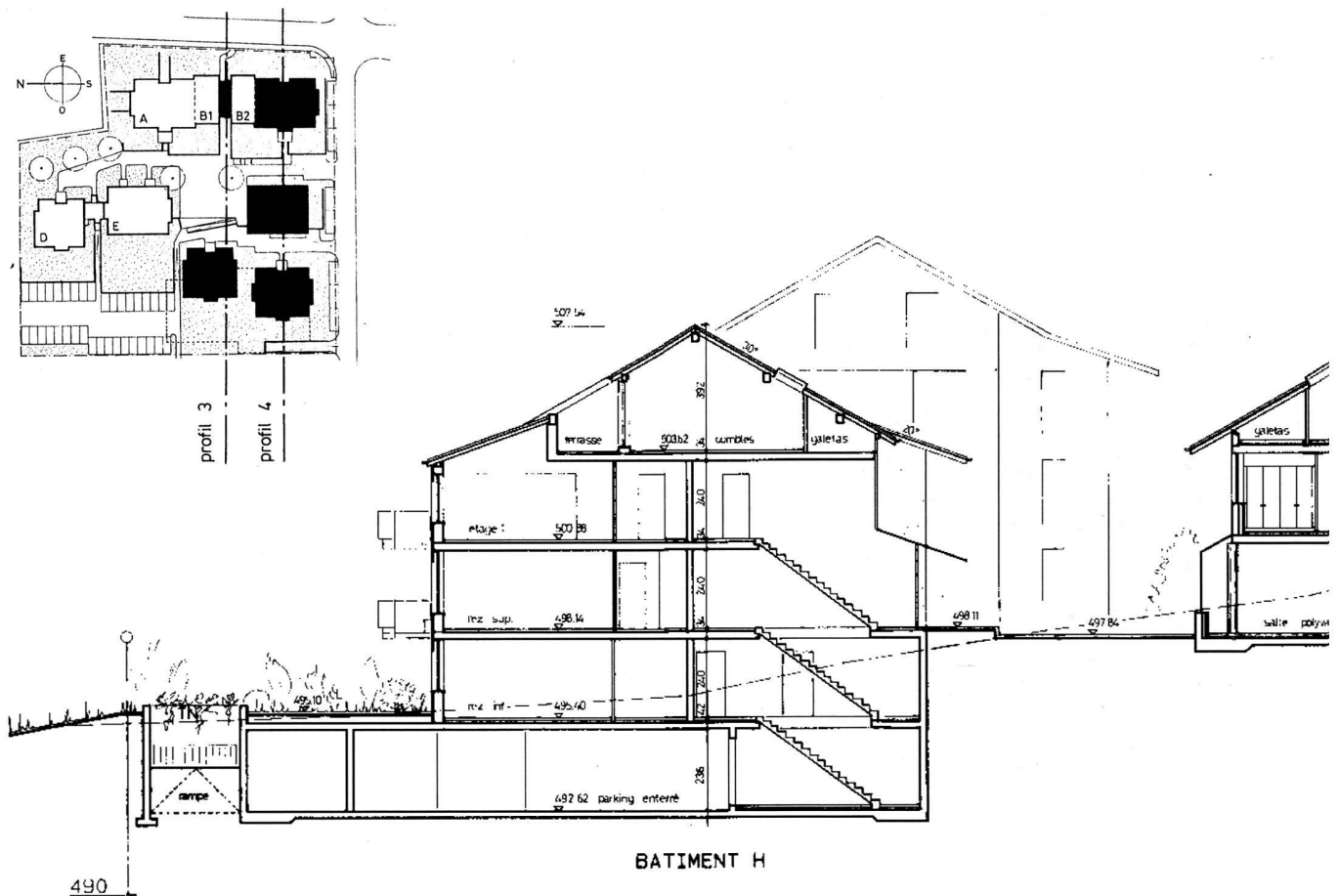


BATIMENT D

FAÇADE OUEST

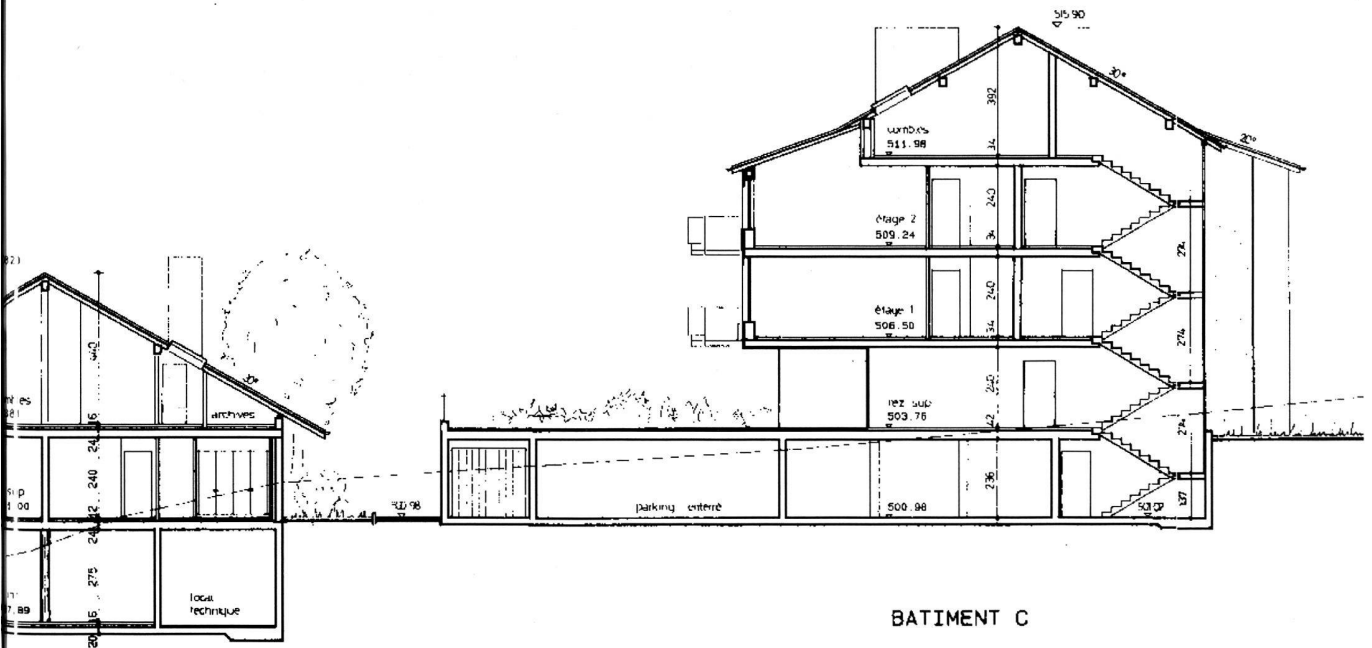
BATIMENT E

FAÇADE OUEST



BATIMENT D

FAÇADE EST



BATIMENT C

BATIMENT F